

Ville de Jodoigne

Calendrier 2012 des collectes de déchets



Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

ZONE 1*	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	10 - 24	7 - 21	6 - 20	3 - 17 - 28(sa)	15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	4 - 18	2 - 16 - 30	13 - 27	11 - 22(sa)
Papiers-cartons	3 - 31	28	27	24	22	19	17	14	11	9	6	4 - 29(sa)
Ordures ménagères	Tous les jeudis (le lendemain si jour férié)											
Encombrants	Enlèvements sur demande (voir verso)											

*Voir listes des rues au verso

ZONE 2*	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	9 - 23	6 - 20	5 - 19	2 - 16 - 30	14 - 26(sa)	11 - 25	9 - 23	6 - 20	3 - 17	1 ^{er} - 15 - 29	12 - 26	10 - 24
Papiers-cartons	2 - 30	27	26	23	21	18	16	13	10	8	5	3 - 31
Ordures ménagères	Tous les vendredis (le lendemain si jour férié)											
Encombrants	Enlèvements sur demande (voir verso)											

*Voir listes des rues au verso

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils ne sont pas collectés**, contactez l'IBW au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, déposez vos déchets **en début de chantier**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ?

Contactez l'IBW
(Intercommunale du Brabant wallon).

0800 49 057
valmat@ibw.be



Horaires et adresse de votre parc à conteneurs

Rue de l'Avenir à 1370 Jodoigne, T 010 81 58 35

- **Horaire d'hiver (du 01.11 au 31.03)** : du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Horaire d'été (du 01.04 au 31.10)** : du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15, le samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Jours de fermeture** : les dimanches, les jours fériés légaux, le **27.09.2012**, le **02.11.2012** et le **26.12.2012**.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment et plâtres.

Suivez le guide de tri des emballages papiers-cartons et verre

Papiers-cartons

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Interdit

Papiers et cartons souillés ou gras, papier cellophane, papier et sachets en aluminium, papier peint

Collecte en porte-à-porte*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Enlevez le film plastique des publications
- Maximum 1 m³
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.



A jeter dans la poubelle classique

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Aucun autre objet en verre

Verre incolore

Verre coloré

Interdit

Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques en vitrocéramique), porcelaine et céramique, récipients en terre cuite, opaline et cristal, verre plat tel que vitres et miroirs, ampoules et tubes néon

A déposer dans les bulles*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré
- Entièrement vide
- Ni couvercle ni bouchon



A déposer au parc à conteneurs

Remarque

Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.



Le tri parfait, on y est presque.
www.trionsmieux.be



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

Suivez le guide de tri des emballages PMC

Bouteilles et flacons en Plastique

Aucun autre emballage ou objet en plastique

Emballages Métalliques

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

Cartons à boissons

Collecte en porte-à-porte* dans le sac PMC

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Entièrement vide
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC



Interdit

Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), frigolite et papier aluminium

A jeter dans la poubelle classique

Remarques

- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives sont interdits dans le sac bleu
- Les seringues sont à déposer au parc à conteneurs



Ville de Jodoigne

Collectes des ordures ménagères:

Zone 1 (Jodoigne, Molembais, Saint-Jean-Geest et Piétrain) - Tous les jeudis

Abattoir (rue de l')	Chantraine (rue)	Faubourg (rue du)	Major Boine (place du)	Notre-Dame (rue)	Sainte Gertrude (rue)	Stocquoy (chemin du)
Ardoisière (rue de l')	Chebais (rue de)	Flavier (rue du)	Maladrerie (rue de la)	Orient (rue de l')	Sainte Marie-Geest (chemin de)	Tilleuls (ancienne drève)
Bey Defoer (rue du)	Chez Eugène (rue de)	Folly (rue du)	Marchés (rue des)	Parc (rue du)	Saint Georges (rue)	Tirlemont (Chaussée de) -
Bomal (chemin et ruelle de)	Cimetière (rue du)	Fontaine (rue de la)	Marché aux Chevaux	Parc d'activités économiques	Saint Jean (rue de)	(entre rue Ste Marie et
Bombard (chemin du)	Cinq Saules (rue des)	Gadale (impasse de la)	Mébroux (rue du)	Peuple (place du)	Saint-jean (clos)	le centre de Jodoigne)
Bordia (chemin du, sentier)	Clerc (rue du)	Gobie (rue de la)	Millieu (rue du)	Peuplier (rue du)	Saint Jean-Geest (voie de)	Tirlère (rue de la)
Bosquet (rue du)	Combatants (avenue des)	Gobiéry (rue de)	Modron (rue du)	Piétrain (rue de)	Saint Lambert (rue,	Tombois (rue du)
Brasseurs (rue des)	Commandants Borlée (avenue)	Gotteaux (rue et ruelle des)	Molembais (chemin de terre)	Piroy (rue du)	petite rue et place)	Trois Fontaines (rue des)
Bréban (ruelle)	Conseil (rue du)	Grande Montagne (rue de)	Molembais (chemin de traverse)	Place (rue de la) à Piétrain	Saint Médard (rue et impasse)	Tumulus (rue du)
Bronne (rue de)	Cure (rue de la)	Grand Moulin (rue du)	Molembais (chemin pavé)	Pouilly (rue du)	Saint Pierre sur Dives (rue)	Vallée (rue de la)
Bruyère (rue et place de la)	Déportés (avenue des)	Grand-Place	Molembais (chemin pavé)	Prairies (rue et chemin des)	Saint Vincent (rue)	Vert (chemin)
Champ du Moulin (rue)	Docteur Ed. Lodewijckx (place)	Grands Prés (rue des)	Molembisoul (square de)	Prés (rue des)	Saules Charles (rue des)	Victoire (place de la)
Chapelle (rue de la)	Ecole (rue de l')	Hamia (chemin)	Mont (rue du)	Presbytère (rue du)	Septembre (rue de)	Vignes (chemin des)
Chapelle St Jean (rue de)	(à St-Jean-Geest)	Hannut (chaussée de)	Montagne des Aveugles (rue de)	Procureur (ruelle du)	Sergent Sortet (rue du)	Vignobles (chavée des)
Charleroi (chaussée de) -	Entre deux Ponts (rue)	Haulette (rue de la)	Moulin Maisin (rue du)	Quatre Bonniers (rue des)	Soldat Larivière (rue du)	Villa Romaine (rue de la)
(entre rue Blanc Poil et le centre de Jodoigne)	Este (rue d')	Hayelette (rue de)	Nelis (rue G.)	Rendanges (boulevard des)	Soldat Lazard (rue du)	Wavre (chaussée de) -
Charlot (avenue Fernand)	Etangs (chemin des)	Hoquoi (rue du)	Neuve (rue, impasse de la rue et petite rue)	Rey Jean (rue)	Soldat Lombaerts (rue A.)	(du centre-ville au chemin Gailleroux)
Château (rue du)	Fabrique (rue de la)	Longue (rue)		Sainte Béatrice (square)	Sous le Château (rue)	
	Fabriques (impasse des)	Louvain (rue de)		Sainte Catherine (rue)	Stampia (rue de)	

Zone 2 (Zétrud-Lumay, Sainte-Marie-Geest, Saint-Remy-Geest, Mélin, Lathuy, Jodoigne-Souveraine, Dongelberg et Jauchelette) - Tous les vendredis

Abbaye (rue de l')	Buissons (rue des)	Dîme (rue de la)	Fosses (rue des)	Launioille (chemin de)	Place (rue de la)	Stricheaux (rue tienne)
Ahanière (rue de la)	Carrières (rue des)	Dix Bonniers (chemin des)	Francourt (rue de)	Long du Tram (sentier le)	Pont Laurent (rue du)	Stroulette (rue de la)
Alliebrox (rue d')	Carriers (chemin des)	Dongelberg (rue de)	Gailleroux (chemin)	Machelle (rue de la)	Pont à la Cambre (rue du)	Tilleul (rue du)
Banqueau (rue du)	Cense Bivort (rue de la)	Doucet (rue)	Giimes (rue de)	Maison du bois (rue de la)	Puits (rue du)	Tirlemont (chaussée de) -
Basse Charlotte (rue de la)	Centre (rue du)	Drève	Gobertange (rue de)	Maka (rue du)	Ramée (rue de la)	de la rue Ste Marie jusqu'à
Basse Hollande (rue)	Champ des Fosses (rue du)	Ecluse (rue de l')	Godaille (rue chemin)	Malhomme (ruelle)	Relais (rue du)	Hougaerde)
Basse Voie	Chapelle Stevenaert (rue de la)	Ecole (rue de l')	Grand Cortil (rue du)	Maquoy (ruelle)	Rivage (rue du)	Tombelles (rue des)
Baty (rue du)	Charleroi (chaussée de) -	Egly (rue d')	Grande Chavée	Marsal (rue de)	Roches (chemin des)	Tourette (rue de la)
Baty Delmais (rue)	(de la rue Blanc Poil à Incourt)	En-Bas (rue d')	Grande Lecke (rue de)	Melin (place de)	Ruisseau (rue du)	Trois Héros (rue des)
Baty Delville (ruelle)	Chaude (rue)	Entre les Ghetes	Happeau (rue de)	Montagne (rue de la)	Saint Antoine (rue)	Vallée du Moulin (rue)
Baukion (rue du)	Cloche (rue de la)	Etats (rue des)	Haut Chemin (rue)	Mont à Lumay	Sainte Geneviève (rue)	Vanne (rue de la)
Beau Lieu (rue du)	Communale (place)	Fagot (rue du)	Haute (rue)	Mont au Pont (rue)	Sainte Marie (rue)	Vannier (ruelle du)
Beaux Prés (rue des)	Corrées (sentier des)	Falize (rue de la)	Hemome (rue d')	Monument (sentier du)	Saint Laurent (rue)	Vénéable (chemin du)
Blanc Poil (rue du)	Cortil Gayot (rue)	Fayt (rue du)	Hemptinne (rue de)	Moretus (rue)	Saint Michel (rue)	Verdi (chemin du)
Bocage (rue du)	Coulanges la Vineuse (rue)	Felgaut (rue de)	Hesserée (rue de la)	Moulin de Genville (rue du)	Saint Pierre (rue)	Village (rue du)
Bocquair (rue)	Couverterie (rue de la)	Filature (rue de la)	Hodebierge (rue de)	Opheyllissem (rue d')	Saint Remy (place et rue de)	Vinaudrée (rue de la)
Bois Bastine (rue du)	Croix Ste Barbe (rue)	Fochon (ruelle)	Hougaerde (rue d')	Orbais (rue d')	Saint Urbain (rue)	Wahenge (rue de)
Bois Godet (rue du)	Defalq (sentier)	Foins (rue des)	Hougaardiers (chemin des)	Pastur (rue Henri)	Sart (rue du)	Wavre (chaussée de) -
Bois Levi (rue du)	Delcourt (ruelle)	Fonds du Village (rue)	Hussomont (rue de)	Pépinère (rue de la)	Scimpré (rue de)	(du ch. Gailleroux
Bois St Servais (rue du)	Delmé (Fond)	Fontaine Mahotte (rue)	Incourt (rue d')	Petit Chemin (rue)	Seigneurie (rue de la)	à Beauvechain)
Brocui (rue du)	Derrière la Ville (rue)	Fontaine St Jean (rue)	Lapins (rue des)	Pierre (champ de la)	Source (rue de la)	Wilmart (ruelle)
Broucks (rue des)	Dessus (rue)	Fonteny (rue de)	Lathuy (rue de)	Pireau (ruelle)	Souvenir (ruelle du)	

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le lendemain !!!

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte **après 20 heures** ou le jour de la collecte **avant 6 heures du matin**.

Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

Collectes des déchets encombrants

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au parc à conteneurs (voir adresse au recto). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au parc à conteneurs (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) au n° gratuit : **0800 49 057**

L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume,...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent. Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est conseillé de les sortir le jour même pour éviter tout dépôt sauvage. Le prix de l'enlèvement est fixé à 10 € pour les 2 premiers m³. Un m³ supplémentaire pourra être évacué au prix de 10 €. Le maximum autorisé est donc de 3 m³ pour un prix de 20 €.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement comptant et de signer un bon d'enlèvement.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

volume total maximum : 3 m³ - objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 3 m x 1,5 m

Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttière en PVC, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)

Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux chargeurs !)

Souches, troncs d'arbre et branchages inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots.

Equipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)

Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de WC et bacs)

Pneus



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !
Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DECHET REFUSE	COMMENT LES EVACUER ?	TRAITEMENT PREVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	→ Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Incineration avec récupération d'énergie
PMC	→ Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	→ Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	→ Bulles à verre ou parcs à conteneurs	Recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, ...	→ Compostage et broyage à domicile → Parcs à conteneurs (si < 2 m³) → Plate-forme de compostage de l'IBW à Basse-Wavre 010 84 53 93 (si > 2 m³)	Compostage
Petits déchets inertes : briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton, ...	→ Parcs à conteneurs (si < 2 m³) → Louer un conteneur (si > 2 m³)	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon, ...	→ Parcs à conteneurs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux, ...	→ Parcs à conteneurs (dans sacs agréés achetés à la Commune) → Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	→ Magasins ou stations-service	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Collecte des sapins de Noël

Ils seront collectés par les ouvriers communaux à partir du lundi 9 janvier et seront compostés. Les sapins seront déposés sur le trottoir la veille du jour de la collecte après 18 h ou le matin avant 8 h. Attention, toutes les décorations ainsi que les croix de bois, supports ou attaches doivent être enlevés.

Pour tout renseignement : Service Travaux de la Ville de Jodoigne : 010 81 99 45.

Broyage de branchages à domicile

Du 19 au 23 novembre 2012 les ouvriers communaux procéderont au broyage des branchages à domicile. Service gratuit, uniquement sur inscription et moyennant respect des conditions fixées (branches groupées en fagots placés côté voirie, maximum 2m³, <8 cm de diam. et <2 m de long). Le broyat est laissé sur place. Inscription avant le 15 octobre au service environnement 010/81.99.93 - environnement@jodoigne.be

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) sauf pour les sapins de Noël :

Tél. gratuit :

0800 49 057

E-mail :

valmat@ibw.be

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet de l'IBW : www.ibw.be